

A leur arrivée à Québec, ces pauvres religieux trouvèrent toutes les portes fermées. Guillaume de Caen leur conseillait de retourner en France, lorsque les Récollets vinrent leur offrir l'hospitalité dans leur couvent, et les deux communautés vécutrent ensemble pendant deux ans, logées sous le même toit.

Mais la négligence des associés de la compagnie de la Nouvelle-France réduisit bientôt la colonie à un tel état de faiblesse et de misère que Champlain sommé de livrer le pays aux Kertks ne put leur opposer aucune résistance, et le 19 juillet 1629 il leur livra la ville de Québec. D'après le texte de la capitulation, tous les religieux devaient quitter le pays. Les Récollets s'embarquèrent donc pour l'Angleterre le 14 septembre, d'où ils se rendirent en France, pour y attendre des jours meilleurs.

Dès que l'Angleterre eut remis le Canada à la France, en 1632, les Récollets se préparèrent à y revenir, mais la compagnie refusa de les y transporter. Les associés redoutaient, disaient-ils, les querelles entre ordres religieux, dans un pays où il n'y avait pas d'évêque, et le pays était trop pauvre pour y admettre un ordre de religieux mendiants.

Les Récollets furent fort affligés de ne pouvoir reprendre leurs travaux apostoliques; et l'un d'eux, le P. Joseph Le Caron, en éprouva un tel chagrin, qu'il en tomba malade. Ce premier apôtre des Hurons mourut plein de mérites et en odeur de sainteté, le 29 mars 1632, peu de jours avant le départ des vaisseaux pour le Canada.

Les jésuites seuls revinrent en Canada, pour continuer à se dévouer à la conversion des tribus sauvages.

Quarante ans plus tard, en 1670, six pères Récollets arrivaient à Québec en compagnie de l'intendant Talon, qui espérait trouver en eux un appui moral dans sa résistance à l'autorité de l'évêque, Mgr de Laval, dans des démêlés dont la traite de l'eau-de-vie était la cause. Le retour des Récollets dans de semblables circonstances ne pouvait être d'un heureux augure pour la paix religieuse dans la colonie.

Néanmoins Mgr de Laval les reçut avec la plus grande bienveillance, leur procura tous les secours en son pouvoir, et leur donna à desservir la mission des Trois-Rivières, celles de l'Île-Percée, de la rivière Saint-Jean et du fort Frontenac. L'intendant les remit en possession de la maison et du terrain qui leur avaient appartenu sur les bords de la rivière Saint-Charles, avant leur départ du pays en 1629. M. de Frontenac devint un de leurs plus ardents protecteurs, il fit agrandir leur monastère à ses frais et contribua à l'achèvement de leur église.

Mais leur séjour sur les bords de la rivière Saint-Charles n'était favorable ni à la direction des âmes, ni aux quêtes qu'ils étaient obligés de faire. Ils demandèrent donc la permission d'établir à la haute-ville une infirmerie, où leurs malades seraient plus à la portée des médecins. Le roi leur concéda un emplacement près de la cathédrale, et Mgr de Laval leur permit de bâtir une infirmerie, d'y dire la messe privément en faveur des religieux malades qui ne pouvaient se rendre au couvent.

Les Récollets étendirent un peu loin la permission, et d'empiètements en empiètements ils se trouvèrent un bon jour à avoir non seulement une infirmerie, mais une église surmontée d'un clocher, dont la cloche appelait aux offices publics les fidèles de la bonne ville de Québec. Quelques années après un des religieux étant venu à mourir dans la prétendue infirmerie, l'évêque défendit de l'y enterrer, offrant de faire la sépulture à la cathédrale. Les Récollets refusèrent tout, enterrèrent le mort dans leur chapelle et invitèrent toute la ville aux obsèques. C'était un peu fort, on le reconnaîtra sans peine, aussi Mgr de Laval leur ordonna de discontinuer leurs constructions et de s'en tenir aux termes de la permission qu'il leur avait d'abord accordée. Rien n'y fit; l'évêque leur interdit toute fonction ecclésiastique et porta plainte au roi. Louis XIV ordonna aux pères d'abattre le clocher de leur église, et la paix se rétablit, grâce à la condescendance de Mgr de Laval.—(A suivre).

CAUSERIE AGRICOLE

La pomme de terre.

En Flandre et dans le Palatinat du Rhin, il est d'un usage très fréquent d'arroser de purin les pommes de terre, dans le mois de juin, avant le buttage; on en fait à cet effet, 25 à 50 tonneaux de purin de six hectolitres chacun, par hectare, et on les répand sur le terrain, comme on le fait pour les prairies. Le buttage qui vient après, accumule au pied des plantes la terre imprégnée de purin, ce qui enrichit sensiblement la végétation et l'on obtient ainsi des récoltes considérables de tubercules. Ce système est, sans aucun doute, excellent sous tous les rapports, car on donne de la fraîcheur à la plante et on met à sa disposition un engrais tout à fait assimilable. Dans certains pays, on arrose régulièrement la pomme de terre, lorsque la sécheresse se fait sentir et les résultats de cette opération sont toujours satisfaisants. Il est certain que plus on donne de soins à la pomme de terre et même à toutes les récoltes, plus le rendement est grand; et si, les rendements généraux sont peu considérables, c'est qu'on laboure mal, qu'on fume parcimonieusement et qu'on ne donne pas toutes les façons culturales nécessaires, soit par ignorance, soit faute de capitaux.

On a proposé de supprimer les fleurs au fur et à mesure qu'elle se produisent, afin de forcer la sève à refluer sur les tubercules. Ce système est peut-être mauvais, car il est contraire aux lois de la nature; il est vrai, en quelque sorte, qu'il est en rapport avec la castration pratiquée sur les animaux, ce qui facilite l'engraissement, rend la production du lait plus durable chez la vache, mais fuit, en grande partie, disparaître la vigueur de l'animal. Dans tous les cas, on peut, sans beaucoup de frais essayer de pratiquer l'ablation, au fur et à mesure qu'elles paraissent et on se rendra compte des résultats obtenus.